

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC280

présenté par

M. Prud'homme, M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport concernant la lutte contre le décrochage scolaire. Ce rapport s'attache notamment à identifier les causes de ce décrochage et les solutions qui pourraient être mises en place, en réponse à ce fléau.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement précédent avait mis au point un plan de lutte contre le décrochage scolaire. Si sa mise en oeuvre s'était limitée à un plan de communication, nous pensons qu'il est nécessaire de mener une étude approfondie sur ce fléau qui touche environ 90 000 jeunes par an. L'action interministérielle mise en place dès 2010 a en effet développé des mesures à visée essentiellement préventive, alors qu'il serait pourtant fondamental de concentrer aussi nos efforts sur la rescolarisation des jeunes qui sont en situation d'éloignement par rapport au système scolaire. L'étude des causes individuelles du décrochage permettra de répondre à chacun-e des jeunes par une mesure qui pourront le/la satisfaire et lui redonner confiance dans le système scolaire, qu'il s'agisse d'un enseignement dans une autre filière, à distance, à l'étranger, en internat...